

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **4 (1859)**

Heft 8

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de Soleure, et Fornaro, de St-Gall. — Majors à l'état-major du génie : les capitaines Alioth, de Bâle, et Schumacher, de Berne. — Majors à l'état-major d'artillerie : les capitaines Höchstätter, de Fribourg, et Le Royer, de Genève. — Capitaine à l'état-major d'artillerie : le premier lieutenant Schubinger, de Lucerne. — Premiers lieutenants à l'état-major du génie : les premiers sous-lieutenants Mathey, de Berne; Dominicé, de Genève, et Liardet, de Vaud. — Premiers sous-lieutenants à l'état-major du génie : les seconds sous-lieutenants Debrit, Diodati, Moschell et Munier, de Genève.

B. Nouvelles nominations.

Capitaines à l'état-major général : les capitaines Bonthillier-Beaumont, de Genève; Weber, de Vaud; Borgeand, id. et Jenni, des Grisons. — Capitaines à l'état-major d'artillerie : le capitaine Perrier, de Genève, et le premier lieutenant Henzi, de Berne. — Capitaines à l'état-major du génie : les capitaines Sartorius et le premier lieutenant Wieland, de Bâle. — Premier lieutenant à l'état-major du génie : le lieutenant Kaltenmeier, de Bâle. — Premier lieutenant à l'état-major général : le premier lieutenant Chérix, de Bex (Vaud); les seconds lieutenants Veillon, de Vaud; Respinger, de Bâle, et Reding-Biberegg, de Schwytz. — Seconds sous-lieutenants à l'état-major du génie : Guillemain et Chessex, de Vaud.

II. NON COMBATTANTS.

Etat-major du commissariat. — Avancements.

Dans la 1^{re} classe, avec rang de lieutenant-colonel, les fonctionnaires de 2^{me} classe : de Reidmatten, du Valais; Koch, de Vaud, et Muller, d'Argovie. — Dans la 2^{me} classe (rang de major), ceux de 3^{me} classe ci-après : Fierz, de Zurich; Jenny, de St-Gall; Abys, des Grisons; Lambelet, de Neuchâtel; Dotta, du Tessin; Stäger, de Glaris; Rietschi, de Lucerne; Zollinger, de Zurich. — Dans la 3^{me} classe (rang de capitaine), ceux de 4^{me} classe ci-après : Roth, de Zurich; Frey, de Thurgovie; Kramer et Hardmeier, de Zurich; Baumward, de Soleure; Curchod, de Vaud; Magnin, de Vaud; Stauffer, de Berne; Gamser, des Grisons; Iselin, de Bâle; Pauli-Hegg, des Grisons; Houriet, de Neuchâtel. — Dans la 4^{me} classe (rang de premier lieutenant), ceux de 5^{me} classe ci-après : Bernet, de St-Gall; Dénéreaz, du Valais; Pfister, de Schaffouse; Bernouilli, de Bâle; Perrenoud, de Neuchâtel; Doret, de Vaud; Sulzer de Zurich; Rittmeyer, de St-Gall; Kesselring, de Thurgovie; Bezzigher, des Grisons; Wild, d'Argovie; Hotz, de Zurich; Aeschpacher, de Berne; Colomb, de Vaud; Kappeler, des Grisons, et Rudolf, de Soleure.

Nouvelles nominations.

Dans la 5^{me} classe (rang de sous-lieutenant) : Glutz-Blotzheim et Weber-Disteli, de Soleure; Gloor, d'Argovie; Ulli, de Berne; Brenner, de Soleure; Zuppinger, de Zurich; Zeerleder, de Berne; Bérard, de Vaud; de Brunner, de Thurgovie; Laffon, de Schaffouse; Lerch, de Berne; Bucher, de Berne; Schneebeli et Keller, de Zurich.

ÉTAT-MAJOR DE SANTÉ.

Avancements. — Médecins.

Dans la 1^{re} classe (rang de capitaine) : Krauss, de Thurgovie; Wydler, d'Argovie; Wadler, de Thurgovie; Hiltbrunner, de Berne (dans la réserve). — Dans la 2^{me} classe (rang de premier lieutenant) : Stauffer, de Berne, et Pasta, du Tessin.

Nouvelles nominations.

Dans la 2^{me} classe : Munzinger, de Soleure; Escher, de Zurich. — Dans la 3^{me} classe (rang de sous-lieutenant) : Volmar, de Fribourg; Meyer, de Schaffouse; Gamser, des Grisons; Reynier, de Neuchâtel; Schärrier de Berne.

Vétérinaires d'état-major.

Ont été promus au rang de premier lieutenant : Hausammann, de Thurgovie, et Combe, de Vaud. — Ont été nouvellement nommés avec rang de sous-lieutenant : Frey, de Zurich, et Lüthi, de Soleure. — En outre cinq secrétaires.

Le Département militaire fédéral a élaboré un projet de changements au règlement sur le maniement d'armes, devenu nécessaire par la transformation du fusil et de l'adoption de la mire. Ce projet entrera aussitôt en vigueur, sous réserve de ratification par l'Assemblée fédérale.

Le rassemblement de troupes qui doit avoir lieu dans les deux premières semaines de septembre, près d'Aarberg, comprendra 7 bataillons et 1 demi-bataillon. Le crédit alloué dans ce but ne permet pas de faire davantage, c'est du moins ce qu'annonce une feuille bernoise. La première brigade serait cantonnée près d'Aarberg, Chiètres et Sizelen; la seconde, à Bienne et sur la rive gauche de la Thièle; la troisième à Nidau et sur la rive droite de la rivière. L'artillerie et la cavalerie seront probablement envoyées à Barga et Kallnach. Les grandes manœuvres auront lieu dans la plaine qui sépare Aarberg et Walperswyl. L'époque du rassemblement n'est pas encore fixée d'une manière précise.

Le tableau de la répartition des troupes dans l'armée fédérale vient de paraître. Nous le donnerons prochainement, avec la répartition des états-majors.

Le Conseil fédéral a décidé d'étendre aux cours des états-majors de santé et du commissariat le mode de paiement usité pour l'Ecole centrale.

A la suite des séances tenues par la commission militaire réunie à Berne, M. le colonel fédéral du génie Aubert a été chargé de s'assurer de l'état des fortifications de Saint-Maurice, de Bellinzone et du Luziensteig; après avoir visité Saint-Maurice avec MM. le lieutenant-colonel du Génie Gautier et le lieutenant-colonel d'artillerie Borel, M. Aubert est parti pour Zurich, où il devait avoir une conférence avec les officiers du génie chargés plus spécialement des travaux qui s'exécutent à Bellinzone et au Luziensteig.

Berne. — Le gouvernement cantonal, suivant l'exemple de la Confédération, a décidé d'accorder l'indemnité de fourrage aux officiers montés.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 25 mars 1859, le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes dans le corps des officiers d'infanterie :

CAPITAINE : le lieutenant *Sandoz, Philippe.*

LIEUTENANT : le 1^{er} sous-lieutenant *Benoit, Emile.*

Id. id. *Irlat, Charles-Georges.*

1^{er} SOUS-LIEUTENANT : le 2^d sous-lieutenant *Perroset, Charles.*

Id. id. *Jeanrenaud, Louis.*

— Par arrêté du 5 avril courant et au vu de celui du Conseil fédéral allouant des rations de fourrage aux officiers montés de l'état-major de la Confédération, pour leurs chevaux de campagne, le Conseil d'Etat a accordé la même faveur et sous certaines conditions aux officiers montés des trois bataillons neuchâtelois du contingent fédéral, savoir : le commandant, le major, l'aide-major, le quartier-maître et le médecin de bataillon. S.

Vaud. — Samedi 2 avril, les officiers de Lausanne et l'école militaire ont accompagné à sa dernière demeure la dépouille mortelle du lieutenant-colonel *Bégos*, décédé à l'âge de 75 ans. La carrière militaire du défunt a été, on le sait, très active; soldat dans les troupes helvétiques, puis officier dans l'un des régiments suisses au service de France, il fit les campagnes de Naples et de Portugal où son régiment se couvrit de gloire; Bégos fut porté à l'ordre du jour de l'armée comme l'un des plus vaillants défenseurs de la forteresse d'Elvas. Plus tard, vint la campagne de Russie où Bégos paya courageusement de sa personne. Cet officier a laissé des *Mémoires d'un vieux soldat* que quelques-uns de ses amis sont dans l'intention de livrer à la publicité.

— Quelques sous-officiers ont pris l'initiative de la fondation à Lausanne d'une Société de sous-officiers de toutes armes, dans un but d'instruction militaire et à peu près sur le modèle de l'intéressante société de Genève. Cette idée est des plus louables; dans un centre comme Lausanne, elle peut facilement être réalisée et avoir les meilleurs résultats pour ses membres. Les réunions de ce genre suffisent quelquefois à maintenir le niveau des connaissances à la hauteur voulue; en tout cas, elles of-

frent des occasions naturelles d'entretiens instructifs, et aident à former de bonnes relations entre camarades. Nous ne saurions qu'applaudir à cette institution et lui souhaiter pleine prospérité.

— Dans sa séance du 26 mars 1859, le Conseil d'Etat a nommé M. *Sauvet*, Louis, à Nyon, officier d'armement pour le 4^e arrondissement, et M. *Etier*, Jean-Marc, à Founex, lieutenant de chasseurs de droite du 4^e arrondissement. — Le 30, M. *Tuverney*, Jules-Marc, à Chardonne, second sous-lieutenant de mousquetaires n^o 3 de réserve au 1^{er} arrondissement. — M. *Pitlon*, François-Louis, à Oppens, lieutenant de chasseurs du bataillon n^o 9 pour le 5^e arrondissement. — M. *Wehrly*, Fritz, à Orbe, lieutenant de chasseurs de gauche n^o 1 de réserve dans le 5^e arrond. — M. *Conod*, Georges, aux Clées, 1^{er} sous-lieutenant de chasseurs du bataillon n^o 9 dans le 5^e arrondissement. — M. *Mermoud*, Samuel, à Poliez-le-Grand, lieutenant de grenadiers n^o 2 de réserve dans le 5^e arrondissement. — M. *Charrière*, Godefroy, à Lausanne, capitaine de dragons n^o 4, arrondissements n^{os} 5 et 6. — M. *Dozat*, Charles, à Lausanne, second sous-lieutenant du train de parc n^o 1, arrondissements n^{os} 1, 2, 3 et 7. — M. *Cauderay*, Samuel, à Féchy, capitaine de chasseurs de gauche n^o 2 de réserve dans le 4^e arrondissement. — M. *Monod*, Louis, à Perroy, capitaine de mousquetaires n^o 2 d'élite dans le 4^e arrondissement. — M. *Ruffet*, Ant., à Arzier, lieutenant de mousquetaires n^o 1 d'élite dans le 4^e arrondissement. — M. *Addor*, Jules, à Ste-Croix, major du bataillon d'élite du 6^e arrondissement, et M. *Favey*, Jules-Louis, à Pompaples, 1^{er} sous-lieutenant de grenadiers d'élite dans le 7^e arrondissement. — Le 1^{er} avril, M. *Paquier*, Jules-François, à Lausanne, second sous-lieutenant du train de parc n^o 2, arrondissements n^{os} 4, 5, 6 et 8. — M. *Destraz*, Louis-Jean-Siméon, à Chatillens, lieutenant de chasseurs de gauche n^o 2 de réserve dans le 1^{er} arrondissement. — M. *Genet*, Isaac, à Bex, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n^o 3 de réserve dans le 2^e arrondissement. — M. *Bourgeois*, Jacob, à Bex, second sous-lieutenant de mousquetaires n^o 3 de réserve dans le 2^e arrond. — M. *Michoud*, Jean-Antoine, à Orny, lieutenant de mousquetaires n^o 2 d'élite dans le 7^e arrondissement. — Le 2, M. *Zimmer*, Henri, à Aubonne, médecin-lieutenant, attaché à la batterie attelée n^o 23, arrondissement n^o 3. — Le 5, M. *Emery*, Sigismond, à Lausanne, lieutenant de dragons n^o 5, arrondissement n^o 8. — M. *Bontems*, Vincent, à Villeneuve, second sous-lieutenant de mousquetaires n^o 3 d'élite dans le 2^e arrondissement. — M. *Ruffet*, Constantin, à Arzier, lieutenant de mousquetaires n^o 1 de réserve dans le 4^e arrondissement. — M. *Gonin*, François, à Essertines, lieutenant de mousquetaires n^o 2 d'élite dans le 5^e arrondissement. — M. *Carmentrand*, Abram-Louis, à Juriens, lieutenant de mousquetaires n^o 9 d'élite dans le 5^e arrondissement. — M. *Vagnières*, Aug., à Fey, lieutenant de mousquetaires n^o 4 d'élite dans le 5^e arrondissement. — Le 8, M. *Van Berchen*, Alexandre, à Crans, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n^o 3 d'élite du 4^e arrondissement. — M. *Dazimon*, Antoine-Marc, à Eysins, 1^{er} sous-lieutenant de chasseurs de droite n^o 1 de réserve du 4^e arrond. — M. *Bonnard*, Fritz, à Nyon, 1^{er} sous-lieutenant de chasseurs de gauche n^o 1 de réserve du 4^e arrondissement. — M. *Bory*, Jules, à Myes, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n^o 1 de réserve du 4^e arrondissement.

France. — Le gouvernement vient de décider que les régiments d'infanterie, composés jusqu'ici de 24 compagnies réparties en trois bataillons, formeraient dorénavant quatre bataillons à 6 compagnies. L'effectif de campagne se trouve ainsi augmenté de deux compagnies par régiment, mais cela au détriment des dépôts qui étaient jusqu'ici de 8 compagnies. On dit cependant que les dépôts seront renforcés de ces 200 hommes diminués, de sorte que l'infanterie (100 régiments) recevrait en somme 20,000 hommes d'augmentation. Du reste, cette réforme n'est qu'une conséquence de l'ordonnance actuelle sur deux rangs. Le bataillon déployé de 8 compagnies, très convenable sur trois rangs, donnait sur deux rangs une ligne trop allongée. — Il est aussi question de la formation de 15 nouveaux régiments d'artillerie avec canons rayés, ce qui constituerait le chiffre total de l'artillerie à 32 régiments.

Piémont. — D'après l'excellent correspondant A. C. de la *Gazette militaire* de Vienne, le gouvernement piémontais aurait décidé, dès l'ouverture des hostilités, de transporter son siège à Gênes.

Turquie. — Les efforts d'armements des princes Milosch et Couza, ainsi que les mouvements de troupes russes, ont engagé la Porte à quelques mesures de précaution, bien justifiées par les circonstances de l'Empire ottoman et par les menées intérieures et extérieures dont il est l'objet. Deux camps d'observation sont formés en Bulgarie, dans l'eyalet de Silistrie; l'un à Sophia sous le commandement d'Ismail Pacha; l'autre à Choumla commandé par Osman-Pacha. D'après le *Journal de Constantinople*, 12 bataillons de la garde impériale se rendent à cette dernière ville. La réunion des deux camps donne un effectif d'environ 25 mille hommes. Il est question de la prochaine arrivée à Constantinople d'Omer-Pacha, actuellement relégué à Bagdad.